

No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 15 novembre 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 15 novembre 2021, à 20 h
00, à la salle du conseil, 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu
ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers
suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Monsieur Benoit Ricard, district 3
Madame Aryane Boyer, district 4
Monsieur Enock-Robin Turcotte, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Richard
Desormiers, maire.

Est présente, madame Nathalie Girard, directrice générale et
greffière-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

21-11R-427

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

21-11R-428

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4
OCTOBRE 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit
adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

21-11R-429

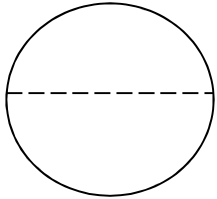
APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux
fournisseurs pour un montant de 1 236 530,12 \$ et en autorise le
paiement.

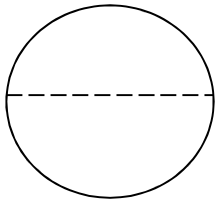
LISTE DES COMPTES À PAYER SÉANCE NOVEMBRE



No. résolution
ou annotation

2021

#CHÈQUE FOURNISSEURS	MONTANT
Alarme Sentinelle	1 065,82 \$
2532-4708 Forget inc. Agropur	39,48 \$
Ass. Des Directeurs Municipaux	510,49 \$
Groupe ABP	992,72 \$
Agritex St-Roch	474,01 \$
Bélanger Tremblay Huissiers	113,26 \$
BG Architectes inc.	4 288,57 \$
Brandt	2 062,41 \$
Construction JMSA inc.	24 017,94 \$
Collège Montmorency	204,00 \$
Cintas Canada ltée	179,94 \$
Dollar ou Deux Plus	809,77 \$
Joliette Hydraulique	50,46 \$
Les Entreprises P. Marion inc.	17 430,21 \$
Émondage Martel	2 989,34 \$
Fonds de L'information	565,00 \$
Hamster	3 253,30 \$
Impact Canopies Canada inc.	1 590,57 \$
Isaline	783,75 \$
Librairie Lu-Lu	8 391,64 \$
Location 125.com inc.	1 223,27 \$
Marché S. Beaulieu inc.	1 327,84 \$
Mat. Const. Harry Rivest & fils	1 927,68 \$
Nathalie Sheridan	1 170,88 \$
Me Odile Mefdjack notaire	575,00 \$
Purolator Courrier ltée	13,75 \$
Patrick Morin	1 060,74 \$
Pictor & Scriptor	254,09 \$
Promo Line Raiche	780,75 \$
Québec Son Énergie inc.	454,15 \$
Remorques 125	180,50 \$
RE/MAX Crystal Agence Immobile	2 874,38 \$
Remorquage Poirier	114,98 \$
Radio Nord-Joli inc.	132,22 \$
Au Sentier de l'Érable	4 894,67 \$
Syndicat des pompiers	120,00 \$
SPQ - Soudure Plastique Québec	1 241,73 \$
Shred-It	141,63 \$
SPA Régionale	3 449,25 \$
Auto Pieces Tracteur 125	2 115,80 \$
L'Union des Employés	1 872,43 \$
Ville de St-Lin-Laurentides	713,92 \$
Volts Énergies	639,34 \$
Pompes Villemaire inc.	573,01 \$
Gabriel Dépathie	20,00 \$
Entretien de Gazon Michaël Perreault	12 720,56 \$
Lespérance Steve	60,23 \$
Alarme & Sécurité P.M. inc.	424,26 \$
Couvreurs Smith & Lachance inc.	23 569,88 \$
Municipalité de Saint-Calixte	471,79 \$
Terre des Jeunes inc.	477,92 \$
Loisir et Sport Lanaudière	356,42 \$
Entreprises Chartier inc.	4 896,68 \$



No. résolution
ou annotation

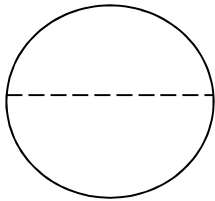
Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 15 novembre 2021

Les Alternateurs René inc.	28,69 \$
Les Sables Fournel & Fils inc.	55 707,93 \$
Mutu-A-Gest inc.	1 034,78 \$
Ministre des Finances	642 318,00 \$
Radiateurs La Plaine inc.	1 011,39 \$
Benoit Sauriol	31,50 \$
Diane Paquin & Alain Dazé	1 200,00 \$
Elizabeth Gallant	31,50 \$
Émilie Pétrin	163,50 \$
Isabelle Riopel	259,54 \$
Jessica Chartrand	61,81 \$
Lydianne Renaud	240,00 \$
Marc Lacombe	100,00 \$
Maxime Valade	41,03 \$
Stéphanie Fortin-Nunez	59,70 \$
Total:	842 951,80 \$

TRANSFÈRE ACCÉO

MONTANT

Ace Arthur Rivest inc.	12 936,47 \$
Ascenseur Mobius	534,63 \$
CRSBP des Laurentides inc	53,89 \$
Bernard Malo inc.	592,12 \$
Boivin et Gauvin inc.	3 257,53 \$
Groupe Carbonic inc.	1 810,86 \$
Camions Carl Thibault inc.	959,91 \$
CarrXpert	2 220,26 \$
Camions Inter-Lanaudière	522,40 \$
DCA Comptable Professionnel	10 715,67 \$
Systèmes Logistiques GLS Canada	490,70 \$
DP Solutions d'impression	409,61 \$
Les Emballages Ralik	530,89 \$
EMRN 2008	27,59 \$
FLIP Communications	2 299,50 \$
Groupe CLR	665,71 \$
Gaz Propane Rainville	27,59 \$
GBI Experts-Conseils inc.	22 276,41 \$
Chaussures Husky ltée	673,75 \$
Harnois Energies inc.	13 119,56 \$
ICO Technologies	1 208,42 \$
Juteau Ruel inc.	1 096,78 \$
Kiwi Le Centre d'Impression	3 202,06 \$
Antoine Langlois inc.	460,54 \$
Les Pièces Camion R. Lauzon & fils	98,23 \$
Librairie Martin inc.	3 925,29 \$
LCM Électrique inc.	2 930,96 \$
Groupe Lexis Média inc.	1 746,47 \$
MRC de Montcalm	18 231,75 \$
Multicom Communications	74,73 \$
Makconcept enr.	1 300,00 \$
Matériaux Secs enr.	14 126,75 \$
MACPEK	3 228,07 \$
Martin & Lévesque inc.	164,41 \$
Nomade.Mobi	141,38 \$
Oxygène Millénair inc.	266,29 \$
Clouli Communications Corp.	1 395,82 \$
Plomberie Montcalm inc.	1 125,23 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 15 novembre 2021

Porte de Garage MSK inc.	172,46 \$
Protection Incendie CFS ltée	291,95 \$
PG Solutions inc.	597,87 \$
Photos CL	1 200,00 \$
Parallèle 54 Expert-Conseil inc.	3 041,33 \$
Benson	1 255,84 \$
Qualilab Inspection inc.	4 926,68 \$
Québec Linge Co.	1 076,30 \$
Sintra inc.	86 645,09 \$
Solegis Avocats	124,36 \$
Sani Gear	689,28 \$
STI - Service en technologie de l'info	3 597,57 \$
Toromont CAT	51,63 \$
9120-9239 Québec inc.	707,09 \$
Trakmaps	879,57 \$
Municipalité de Rawdon	2 043,40 \$
VOHL inc.	2 378,76 \$
Voxsun Télécom inc.	824,91 \$
Wurth Canada limited	1 104,08 \$
Olivier Beaudoin	189,00 \$
Jérémie Beaudry	241,50 \$
Amélie Huneault	74,00 \$
EBI Environnement	118 981,86 \$
Richard Desormiers	353,37 \$
Aquatech Société de Gestion	4 746,84 \$
Concassage Carroll inc.	994,29 \$
Félix Sécurité inc.	634,86 \$
Techsport inc.	3 307,14 \$
Aréo-Feu ltée	105,78 \$
Pinard Ford Ste-Julienne	3 038,70 \$
Bureautique F. Chartier inc.	1 846,62 \$
Centre du Pneu Villemaire	1 790,31 \$
Joliette Dodge Chrysler ltée	634,30 \$
Loubac inc.	14 424,39 \$
Les Entreprises Nova inc.	68,96 \$
Protection Incendie Viking inc.	1 019,28 \$
Soudure & Usinage Nortin inc.	670,72 \$
Total:	393 578,32 \$
Grand total:	1 236 530,12 \$

ADOPTÉE

21-11R-430

ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

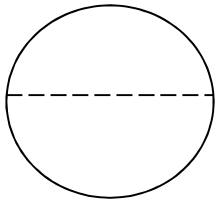
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois d'octobre et totalisant un montant de 420 120,71\$.

LISTE DES CHÈQUES ÉMIS SÉANCE NOVEMBRE 2021

#CHÈQUE FOURNISSEURS	MONTANT
63723 Manon Desnoyers	318,87 \$



No. résolution
ou annotation

63724	Danielle Dufour	1 200,00 \$
63725	Patricia May	500,00 \$
63726	Daniel Perron & Linda Provost	2 060,00 \$
63727	François Drolet	1 200,00 \$
63728	Guy Jacques	1 200,00 \$
63729	Richard Larivière	180,03 \$
63730	Gestion Cyprien inc.	6 497,50 \$
63731	Raphaël Grenier	400,00 \$
63732	Gestion Touliau S.E.N.C.	435,00 \$
63733	Marie-Ève Lévesque Laurin	1 200,00 \$
63734	Martin Jalbert & Jessica L-Demers	1 200,00 \$
63735	Nicolas Vaillancourt	1 200,00 \$
63736	Vincent Gagnon	1 200,00 \$
	Total:	18 791,40 \$

ACCÈSD

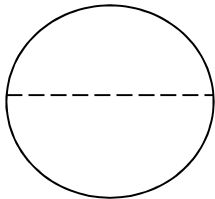
#CHÈQUE FOURNISSEURS

MONTANT

3101	Hydro-Québec	7 843,86 \$
3102	It Cloud Solutions	306,93 \$
3103	Desjardins assurances épargne- retraite	3 840,43 \$
3104	Fonds de Solidarité FTQ	7 633,54 \$
3105	Ministre du Revenu du Québec	43 785,78 \$
3106	Receveur Général du Canada	17 855,02 \$
3107	Acceo Transphere	69,73 \$
3108	LBC Capital	444,96 \$
3109	La Capitale	24 722,51 \$
3110	Bell Mobilité	23,00 \$
3111	Hydro-Québec	2 488,92 \$
3112	Pitney Bowes	641,77 \$
3113	Bell Canada	552,20 \$
3114	Hydro-Québec	776,36 \$
3115	Vidéotron ltée	285,37 \$
3116	Visa Desjardins	3 374,01 \$
3117	Hydro-Québec	873,35 \$
3118	Telus	2 206,27 \$
3119	Vidéotron ltée	120,67 \$
3120	Telus	11,50 \$
3121	GlobalPayments	2 295,88 \$
3122	It Cloud Solutions	306,93 \$
3123	Bell Canada	164,26 \$
3124	Hydro-Québec	3 177,86 \$
3125	Foss National Leasing	5 057,63 \$
3126	Vidéotron ltée	82,73 \$
3127	Carra	2 447,96 \$
3128	Desjardins assurances épargne- retraite	3 460,81 \$
3129	Fonds de Solidarité FTQ	5 556,10 \$
3130	Ministre du Revenu du Québec	45 792,13 \$
3131	Receveur Général du Canada	18 712,99 \$
	Total:	204 911,46 \$

Transphere émis

S2234	Joël Ricard	355,87 \$
--------------	-------------	-----------



No. résolution
ou annotation

S2235	Jean-Pierre Charron	243,00 \$
S2236	Maxime Varin	32,65 \$
S2237	David Wisdom	35,13 \$
S2238	Bélinda Maurice	1 300,00 \$
	Total:	1 966,65 \$

Paie 21: du 26-09 au 09-11-2021 **90 361,43 \$**

Élus	5 686,05 \$
Cols Bleus	27 117,95 \$
Étudiants	502,45 \$
Cols Blancs	19 016,90 \$
Cadres	29 691,52 \$
Pompiers	8 346,56 \$

Paie 22: du 10-10 au 23-10-2021 **104 089,77 \$**

Élus	4 404,52 \$
Cols Bleus	41 280,72 \$
Étudiants	262,17 \$
Cols Blancs	19 129,81 \$
Cadres	30 156,79 \$
Pompiers	8 855,76 \$

Grand total: **420 120,71 \$**
ADOPTÉE

21-11R-431

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 116 du Code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme :

Monsieur Stéphane Breault, conseiller du district no.2, à titre de maire suppléant à compter du 16 novembre 2021.

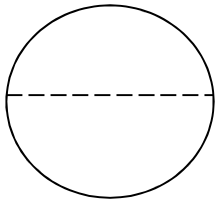
Que celui-ci agira également à titre de substitut du maire auprès de la MRC.

ADOPTÉE

21-11R-432

AUTORISATION DE SIGNATURE AU COMPTE BANCAIRE

CONSIDÉRANT l'élection de M. Richard Desormiers à titre de maire de la municipalité de Sainte-Julienne;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 15 novembre 2021

CONSIDÉRANT la nomination du conseiller, monsieur Stéphane Breault à titre de maire suppléant à compter du 16 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise, à compter du 16 novembre 2021 les personnes suivantes à signer les chèques et effets dans le compte bancaire (folio 400529) de la Municipalité de Sainte-Julienne:

- Monsieur Richard Desormiers, maire;
- Monsieur Stéphane Breault, maire suppléant;
- Madame Nathalie Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière;
- Madame Carol Foley, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorier adjointe

QUE les signatures d'au moins deux (2) des personnes nommées ci-haut, soit un élu et un membre de la direction, soient apposées sur chacun des chèques ou effets de commerce.

ADOPTÉE

21-11R-433

DIRECTRICE AU SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT la création du poste de directrice au service du greffe lors du dépôt de la nouvelle structure organisationnelle;

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Marie-Pier Quirouet

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau poste est budgété;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de relation de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

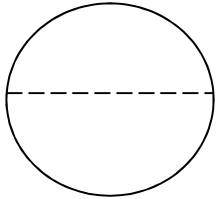
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer le contrat de travail à intervenir avec madame Marie-Pier Quirouet à titre de directrice au service du greffe à compter du 13 décembre pour la municipalité de Sainte-Julienne.

ADOPTÉE

21-11R-434

NOMINATION DÉLÉGUÉS À LA RÉGIE DE POLICE



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Julienne est membre de la Régie de police de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE le maire de la municipalité y siège d'office;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit également y déléguer un conseiller pour y siéger;

CONSIDÉRANT QU' une rencontre de la Régie de police est prévue ce 24 novembre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme monsieur Stéphane Breault à titre de délégué de la municipalité de Sainte-Julienne à la Régie de police de Montcalm.

ADOPTÉE

21-11R-435

PROTOCOLE D'ENTENTE 2250 ROUTE 337

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est vue octroyer une subvention dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour la rénovation de l'édifice situé au 2250 route 337;

CONSIDÉRANT QU' un protocole d'entente établissant les droits et obligations de la municipalité relativement à l'octroi de cette subvention doit être signé par la municipalité et remis au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

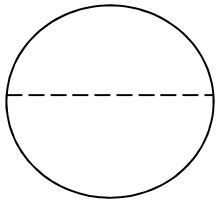
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale et le maire à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité et le Ministère des affaires municipales et de l'habitation dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes du 2250 route 337 (dossier 2023294)

ADOPTÉE

21-11R-436

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 21-05R-229 CONCERNANT LA CONTRIBUTION AUX FINS DE PARC POUR LE LOT 3 442 272 SITUÉ SUR LE CHEMIN LAMOUREUX



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 21-05R-229 la municipalité autorisait la subdivision du lot 3 442 272 et demandait que la contribution aux fins de parc relative à l'augmentation du nombre de lots soit monétaire;

CONSIDÉRANT QUE l'opération cadastrale a été modifiée lors de la demande de permis 2021-9021 et que la contribution aux fins de parc n'est plus exigible puisqu'il n'y a plus d'augmentation du nombre de lots constructibles;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil abroge la résolution 21-05R-229 afin qu'aucune contribution aux fins de parc ne soit exigée pour le permis de lotissement 2021-9021.

ADOPTÉE

21-11R-437

DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION AUX FINS DE PARC POUR LA SUBDIVISION DU LOT 4 080 259 SITUÉ SUR LA MONTÉE LABERGE

CONSIDÉRANT QU' un permis de lotissement a été émis pour la subdivision du lot 4 080 259;

CONSIDÉRANT QUE cette subdivision a été approuvée par la résolution 21-05R-222;

CONSIDÉRANT QUE cette subdivision était assujetti à la contribution aux fins de parc conformément au règlement de lotissement 378;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'émission du permis de lotissement, la contribution aux fins de parc sous forme monétaire a été exigée et payée par le demandeur;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte

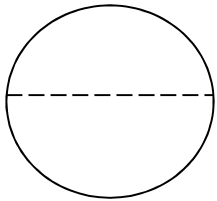
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve le paiement sous forme monétaire de la contribution aux fins de parc pour la subdivision du lot 4 080 259.

ADOPTÉE

21-11R-438

VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 5 013 401 SITUÉ SUR LE CHEMIN LE ROYER



No. résolution
ou annotation

- CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 2197 boul. des Sapins (lac Maurice) a déposé une offre d'achat afin d'acquérir une partie du lot 5 013 401 appartenant à la municipalité de Sainte-Julienne;
- CONSIDÉRANT QUE ce lot représente l'emprise du chemin le Royer;
- CONSIDÉRANT QUE l'emprise de rue a une forme irrégulière et plus large en façade du 2197 boul des Sapins;
- CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettrait de régulariser l'implantation de bâtiments sur le terrain du demandeur;
- CONSIDÉRANT la description technique déposée au dossier et préparé par M. Alain Dazé, arp-geom, sous les minutes 3684 de son dossier 5586;
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la vente de la partie du lot 5 013 401 identifiée à la description technique déposée au dossier à M. Stéphane Roussy au montant de 500.00\$;

QUE tous les frais relatifs à la transaction soit à la charge du demandeur;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer les documents nécessaires à la vente de cette partie de lot au nom du conseil municipal.

ADOPTÉE

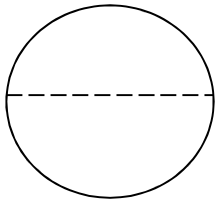
21-11R-439

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA VENTE DU LOT 3 442 271 SITUÉ SUR LE CHEMIN LAMOUREUX

- CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 21-08R-329, le conseil municipal a autorisé la vente du lot 3 442 271 à Charles Leduc et Carol-Anne Marcoux;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater les personnes autorisées à signer au nom de la municipalité les documents relatifs à la vente de cette propriété;
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

21-11R-440

SOIRÉE DE NOËL DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE le temps des Fêtes est une période particulière pour manifester une reconnaissance envers le personnel pour tout le travail accompli au cours de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en tant qu'employeur, veut profiter de cette période de l'année pour rassembler sa soixantaine d'employés, le 9 décembre prochain, dans le cadre d'une activité festive;

CONSIDÉRANT les normes de l'INSPQ (institut nationale de la santé publique) en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE des somme ont été budgétées à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate la directrice générale afin d'organiser une soirée de Noël pour les employés et les membres du conseil de la Municipalité.

QU'un montant nécessaire à la reconnaissance des employés pour souligner les 5, 10, 15, 20 ou 25 ans ou le départ à la retraite soit également prévu.

ADOPTÉE

21-11R-441

EMBAUCHE CHAUFFEUR JOURNALIER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à l'affichage d'un poste de journalier chauffeur laissé vacant;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures;

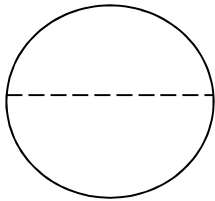
CONSIDÉRANT les entrevues d'embauches;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme Mickael Bernier-Brown à titre de chauffeur



No. résolution
ou annotation

21-11R-442

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 15 novembre 2021

journalier à compter du 15 novembre 2021 aux conditions édictées par la convention collective des cols bleus en vigueur.

ADOPTÉE

ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX RUE DU CARCAJOU

CONSIDÉRANT QU' une entente est intervenue entre l'entreprise 9174-0316 QUÉBEC INC. et la municipalité pour le prolongement de la rue du Carcajou suite à l'adoption de la résolution 18-12R-543, le tout conformément aux exigences du règlement 859-12;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été complétés conformément au plan soumis et ont été réputés conformes par la firme d'ingénierie responsable au dossier, soit la firme GBI;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de l'entente prévoyait la cession des lots de rue et passages piétonniers projetés une fois les travaux réputés conformes;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil procède à l'acceptation provisoire sur la rue du Carcajou;

QUE le conseil autorise la reprise des lots 4 081 156, 6 217 937, 4 081 069, 6 110 887, 6 294 097, 6 382 017, 6 370 448 et 6 120 067.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents relatifs à la reprise de ces terrains.

ADOPTÉE

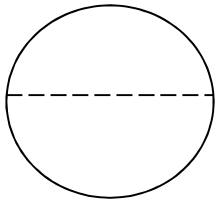
21-11R-443

RECOMMANDATION D'OCTROI DE MANDAT CONDUITE EUGÈNE MARSAN ET NAPOLÉON

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à des travaux de réfection sur deux conduites d'égout identifiées comme étant désuètes au plan d'intervention préparés dans le cadre de la programmation TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QU' un mandat doit être donné afin de retenir les services professionnels d'ingénierie nécessaires à la conception des plans et devis et la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2021-003 préparé par le directeur des travaux publics et l'invitation



No. résolution
ou annotation

à soumissionner envoyée à 4 firmes
d'ingénierie civile;

CONSIDÉRANT les offres déposées par les firmes invitées:

FNX innovation	Non-déposée
Laurexco	Non-déposée
Parallèle 54	23 753,84\$ taxé incl.
Efel expert-conseil	45 070.20\$ taxé incl.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroie le mandat de conception des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des conduites d'égout des rues Eugène-Marsan et Napoléon au plus bas soumissionnaire, Parallèle 54 expert-conseil, pour un montant de 23 753,84\$ taxes incluses conformément aux documents d'appel d'offres de services et de la soumission déposée.

Que cette dépense soit financée à même les sommes disponibles dans le cadre du programme de subvention TECQ 2019-2023 conditionnellement à l'approbation de la programmation par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

21-11R-444

RECOMMANDATION DE PAIEMENT FINALE - MONTÉE HAMILTON

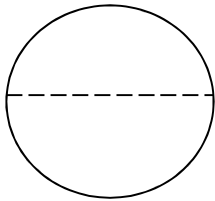
CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la chaussée sur la montée Hamilton ont été complétés à l'automne 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité conservait depuis la réception provisoire des travaux une retenue monétaire correspondant à 5% de la valeur du contrat octroyé pour la réalisation du mandat;

CONSIDÉRANT QU' une inspection finale des travaux a été effectuée en présence du directeur des travaux publics de la municipalité, de l'ingénieur responsable au dossier et de l'entrepreneur responsable des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les correctifs demandés lors de l'inspection finale ont été réalisés conformément aux exigences de la municipalité par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n° 8 émise par l'ingénieur responsable du dossier, Marc-Antoine Giguère de la firme Parallèle 54 Expert-Conseil;



No. résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la libération de la retenue finale d'un montant de 28 096.60\$ avant taxes dans le cadre du projet Réfection de la chaussée - Montée Hamilton, le tout conformément à la recommandation de paiement n° 8 de l'ingénieur responsable au dossier.

ADOPTÉE

21-11R-445

ANALYSES DE LABORATOIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à différentes analyses d'eau afin de respecter les exigences réglementaires en lien avec le traitement de l'eau potable, des eaux usées et du site d'entreposage de neige;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater un laboratoire professionnel pour réaliser les analyses d'eau requises;

CONSIDÉRANT les offres de service reçues suite à la demande de prix réalisée par le service des travaux publics pour la réalisation de l'ensemble des analyses d'eau requises annuellement par la législation, soit;

- Environex: 9 118.00\$ avant taxes
- H2LAB: 10 893.90\$ avant taxes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate le laboratoire Environex pour la somme de 9 118,00\$ avant taxes pour la réalisation des analyses d'eau nécessaires sur le réseau d'eau potable, sur le réseau d'égout sanitaire et de traitement des eaux usées et au site d'entreposage de neige.

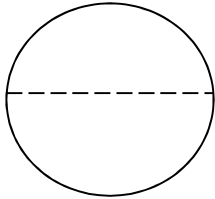
ADOPTÉE

21-11R-446

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 5 - REMPLACEMENT DE PONCEAU RANG 3

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement des ponceaux sur le chemin du 3e rang, sur la rue de l'Érablière et sur l'Avenue des Plaines ont été complétés par l'entrepreneur au dossier;

CONSIDÉRANT QU' une inspection provisoire des travaux a été effectué en présence du directeur des travaux publics de la municipalité, de



No. résolution
ou annotation

l'ingénieur responsable au dossier et de
l'entrepreneur responsable des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection provisoire a démontré que les
travaux étaient conformes aux exigences
du mandat octroyé;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement no 5
émise par l'ingénieur responsable du
dossier, Marc-Antoine Giguère de la
firme Parallèle 54 Expert-Conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le paiement de de la somme de 21 256.99\$
incluant les taxes et la libération de la retenue contractuelle de 5% à
l'entreprise BLR excavation, le tout conformément à la
recommandation de paiement n° 5 émise par l'ingénieur au dossier,
le tout tel qu'approuvé par le directeur des travaux publics de la
municipalité.

ADOPTÉE

21-11R-447

**DÉNEIGEMENT RUE BENOIT - BIBLIOTHÈQUE ET SENTIER
BOISÉ DU PARC**

CONSIDÉRANT QUE la rue Benoit est difficilement accessible
par nos équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT QU' une portion de stationnement
supplémentaire à celle existante à la
bibliothèque municipale doit être
déneigée afin d'augmenter le nombre de
place de stationnement dû au fort
achalandage;

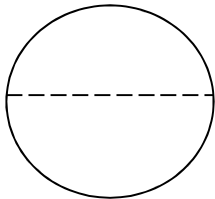
CONSIDÉRANT le sentier menant à la glissade du Boisé -
du - Parc doit être déneigée et
entretenu pour l'hiver;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate:

- Entreprises Mallisson pour le déneigement additionnel de
bibliothèque municipale pour un montant de 500 \$ pour la
saison 2021 & 2022;
- Mandate Déneigement E.P. pour le déneigement du sentier
du Boisé-du-Parc au montant de 2000 \$ plus les taxes
applicables pour la saison 2021 & 2022.
- Déneigement Péloquin inc. pour l'entretien hivernal de la rue
Benoît pour un montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables



No. résolution
ou annotation

21-11R-448

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 15 novembre 2021

conformément à son offre de services pour la saison 2021 & 2022;

QU'autorisation soit donnée à la chef des finances d'effectuer le paiement de ce contrat en cinq (5) versements, à compter du 15 décembre, à raison de 20 % par mois.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1034-21

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

RÈGLEMENT N°1034-21

RÈGLEMENT N°1034-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°377, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT DES SERRES DOMESTIQUES

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., A-19.1) autorise toute municipalité locale à adopter et à modifier toutes dispositions de sa réglementation d'urbanisme relativement au zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté le Règlement n° 377, entré en vigueur le 13 octobre 1992;

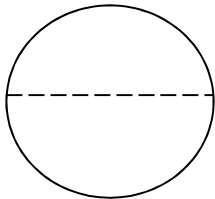
CONSIDÉRANT QUE le conseil désire amender le règlement de zonage, afin de modifier certaines dispositions relatives aux serres domestique;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance du conseil le 9 août 2021 et que le premier projet a été adopté lors de la même séance;

CONSIDÉRANT QU' un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil le 4 octobre suite à la tenue d'une consultation publique du 16 au 24 septembre conformément aux dispositions en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' aucune demande d'approbation référendaire n'a reçue entre le 19 et le 26 octobre dernier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard



No. résolution
ou annotation

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ET RÉSOLU QU'il soit statué, décrété et ordonné, par le présent règlement, que le règlement no 377, tel qu'amendé subséquentement, est modifié de la façon suivante:

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Au chapitre 5 du règlement de zonage 377, le 5e paragraphe de l'article 84.4 est modifié et se lira désormais comme suit :

- Les revêtements extérieurs autorisés sont : polycarbonate, plexiglas, verre, bois traité, aluminium, le métal et le polythène. Le revêtement d'une serre domestique doit être conservé en bon état d'entretien en tout temps.

ARTICLE 3

Le présent projet de Règlement 1034-21 entrera en vigueur conformément à la loi.

Monsieur Richard Desormiers
Maire

Madame Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-
trésorière

Avis de motion : 9 août 2021
Premier projet : 9 août 2021
Consultation publique : 16 au 24 septembre 2021
2e projet : 4 octobre 2021
PHV : 19 au 26 octobre 2021
Adoption finale : 15 novembre 2021
Certificat de conformité MRC :
Publié le :

ADOPTÉE

21-11R-449

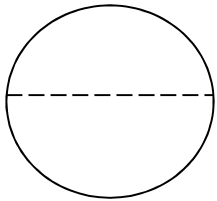
AJOURNEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil ajourne sa séance du Conseil jusqu'au 22 novembre à 20h00.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

21-11R-450

CRÉATION DES COMITÉS

CONSIDÉRANT QU' en vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par les articles 82 et suivant du Code municipal, le conseil municipal peut nommer des comités pour étudier et examiner diverses questions portées à leur attention;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'effectuer une mise à jour dans l'opération des comités et de baliser leur champ d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de scinder la structure et le domaine d'interventions des différents comités par rapport à la nomination des membres qui en font partie;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

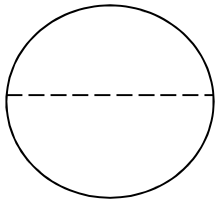
ARTICLE 2

La présente résolution abroge et remplace toute résolution antérieure et incompatible avec la présente dont notamment les résolutions **17-11R-419** et **19-09R-361**

ARTICLE 3

Le conseil municipal établit, en vertu de la présente résolution, les comités désignés de la façon suivante:

- a) Comité plénier
- b) Comité de relations de travail
- c) Comité finances
- d) Comité voirie
- e) Comité développement, services techniques et infrastructure
- f) Comité sécurité et incendie
- g) Comité loisirs, sports, culture et événements spéciaux;
- h) Comité urbanisme, aménagement du territoire
- i) Comité environnement et parc



No. résolution
ou annotation

j) Comité affaires municipales, intermunicipales et gouvernementales

k) Comité de toponymie

ARTICLE 4

Le conseil municipal établit également le poste de délégué par des membres du conseil municipal, au CCU, à la Régie de police.

ARTICLE 5

La formation des comités et d'un poste de délégué en vertu de la présente résolution est indépendante du comité consultatif d'urbanisme formé en vertu du règlement n° 858-12.

ARTICLE 6

Les membres d'un comité doivent se réunir, préférablement avant la séance régulière du conseil municipal, afin d'étudier et d'examiner la ou les questions afférentes à la compétence du comité sur lequel ils sont nommés.

ARTICLE 7

Les délibérations des comités et les sujets traités sont confidentiels, et nul rapport n'a d'effet à moins qu'il n'ait été déposé par le conseil municipal à une séance ordinaire.

ARTICLE 8

Tout comité peut être élargi à d'autres membres du conseil au besoin.

ARTICLE 9

Le maire continuera de présider chaque comité dont le mandat est déterminé par la présente résolution en application de l'article 82 du Code municipal.

ARTICLE 10

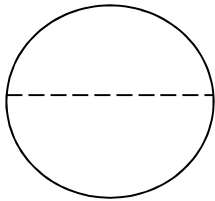
Chaque comité doit être formé d'au moins un membre du personnel cadre de la municipalité, deux membres élus, incluant le maire qui y siège d'office. Le nom des élus autres que le maire pour en faire partie d'un comité est établi par résolution du conseil municipal.

ARTICLE 11

Le rôle et le mandat des différents comités sont notamment les suivants:

a) Comité plénier

Son mandat consiste à collaborer avec le maire et la direction générale pour réviser les sujets à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal, à préparer les documents au soutien des sujets à l'ordre du jour, à recommander les orientations qui pourraient être prises par le conseil municipal sur ceux-ci, et, de façon générale, à préparer les éléments appropriés pour faciliter l'efficacité et le bon



No. résolution
ou annotation

déroulement des séances du conseil municipal.

Tous les membres du conseil municipal en font partie.

b) Comité relations de travail

Ce comité prend connaissance de la gestion du personnel, des relations entre les directeurs des différents services et du personnel concerné, des demandes soumises par le personnel-cadre et syndiqué, analyse, pour fins de recommandations, les matières qui sont portées à son attention soit par les contribuables, soit par le personnel de la municipalité, de façon à ce que les relations de travail, dans leur ensemble, soient harmonieuses et favorisent l'efficacité.

Ce comité est d'office mandaté pour les négociations entourant les conventions collectives et les contrats de travail.

Le comité assiste également le maire et la direction générale dans l'analyse et l'application des dispositions de la convention collective.

c) Comité finances

Ce comité travaille en étroite collaboration avec le Service des finances et la direction générale au suivi du budget de la municipalité afin de suggérer les mesures qu'il croit appropriées pour maintenir une saine gestion des finances municipales.

d) Comité voirie

En étroite collaboration avec le Service des travaux publics et la direction générale, il s'assure de l'efficacité du département de voirie, que les décisions prises par le conseil municipal sont réalisées et mises en application par le Service de voirie. Il aide à la planification des divers travaux et fait ses recommandations au Comité plénier.

e) Comité développement, services techniques et infrastructure;

En étroite collaboration avec la direction générale et le service d'urbanisme, ce comité étudie les projets de développements économiques, tant privé que municipal. Il s'assure que les projets respectent les orientations du conseil et fait les recommandations d'usage au Comité plénier.

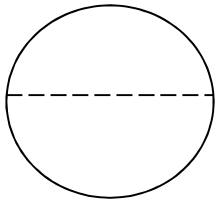
f) Comité sécurité et incendie

Ce comité travaille en étroite collaboration avec le Service d'incendie et son directeur. Il étudie et fait les recommandations au conseil de toutes demandes concernant la sécurité et la signalisation des rues de la municipalité. Il s'acquiert les services d'un représentant de la sûreté du Québec (parrain) au besoin.

g) Comité loisirs, sports, culture et événements spéciaux

Ce comité travaille en étroite collaboration avec le Service des loisirs de la municipalité. Il aide à planifier la nature des services qui peuvent être offerts à la population en matière de sports, loisirs, de la culture et famille, et participe à l'analyse des coûts impliqués pour le maintien de tels services. Il analyse également les demandes de subvention déposée par les organismes et les priorités à privilégier pour la municipalité.

h) Comité urbanisme, aménagement du territoire



No. résolution
ou annotation

Ce comité travaille en étroite collaboration avec le Service d'urbanisme de la municipalité. Il prend connaissance des sujets qui sont portés à son attention par le service d'urbanisme et évalue la cohésion de l'application de la réglementation d'urbanisme et des amendements qui peuvent être envisagés à celle-ci.

Il évalue les demandes pouvant émaner de contribuables concernant la réglementation d'urbanisme.

i) Comité environnement et parc

Ce comité travaille en étroite collaboration avec le Service d'environnement et parc de la municipalité. Il prend connaissance des projets d'aménagement des parcs et s'assure de la cohérence de ce développement.

j) Comité affaires municipales, intermunicipales et gouvernementales

Ce comité travaille en étroite collaboration avec la direction générale dans tous dossiers particuliers pouvant survenir de temps à autre et exigeant une implication de la municipalité.

Ce comité représente notamment la municipalité auprès de divers intervenants, tant municipaux que gouvernementaux et peut être appelé à discuter avec diverses instances pour le règlement de problématiques, la signature d'entente particulière, ou tout autre dossier exigeant l'intervention de la municipalité.

k) Comité de toponymie

Ce comité est en charge de revoir la toponymie des divers noms de rue afin de faciliter le repérage lors de service d'urgence et d'éviter les dédoublements.

ARTICLE 12

Les différents comités font part au comité plénier de leur recommandation et de leur orientation, en regard des sujets étudiés ou soumis à leur attention. Le comité plénier peut soumettre à l'ordre du jour de la séance subséquente, tout sujet exigeant l'adoption d'une résolution par le conseil.

Une rencontre tenue avec une autre instance, dans un autre lieu, dans le but de discuter d'un ou de dossier particulier, est considérée comme une réunion dudit comité.

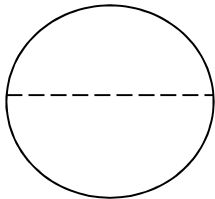
ARTICLE 13

Le représentant du conseil municipal délégué au comité consultatif d'urbanisme y siège avec tous les droits et privilèges prévus par la réglementation.

Il fait part aux membres du comité plénier de ses suggestions et recommandations en regard de la compétence exercée par la CCU.

ARTICLE 14

La nomination d'un membre du conseil municipal à un comité, à titre de délégué au CCU, Régie de police et à la réussite scolaire est faite par le conseil municipal, à l'exception du maire qui siège d'office sur chacun des comités.



No. résolution
ou annotation

ARTICLE 15

La rémunération des membres d'un comité est celle fixée par règlement conformément à la Loi sur le traitement des élus.

ARTICLE 16

L'avis de convocation à une réunion d'un comité peut être donné verbalement ou par écrit, soit par le maire, la direction générale ou le personnel cadre siégeant au comité.

Pour qu'une séance soit tenue et rémunérée, un minimum de deux membres élus doit être présent et au moins un membre du personnel cadre.

ADOPTÉE

21-11R-451

NOMINATION DES COMITÉS

CONSIDÉRANT	les pouvoirs dévolus au conseil municipal en vertu de l'article 82 du Code municipal du Québec;
CONSIDÉRANT QUE	par une résolution précédente, le conseil a procédé à la création de comités;
CONSIDÉRANT QU'	il y a lieu de nommer les membres siégeant sur chacun des comités;
CONSIDÉRANT QU'	il y a lieu également de nommer les délégués;
CONSIDÉRANT QUE	le maire est d'office membre de chacun de ces comités;
CONSIDÉRANT QUE	chacun de ces comités a des pouvoirs de recommandation au conseil;
CONSIDÉRANT QUE	chacun de ces comités devra déposer au conseil le rapport de leurs activités;
IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR	Monsieur Enock-Robin Turcotte Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme les membres des différents comités de la façon suivante :

COMITÉ PLÉNIER :

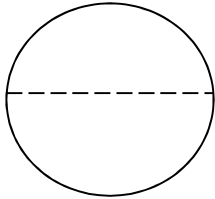
Tous les élus

COMITÉ VOIRIE

Monsieur Claude Rollin
Monsieur Stéphane Breault

COMITÉ INCENDIE

Madame Aryane Boyer
Monsieur Joël Ricard



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 15 novembre 2021

COMITÉ ENVIRONNEMENT ET PARC

Madame Aryane Boyer
Monsieur Joël Ricard

COMITÉ SÉCURITÉ CIVILE

Madame Aryane Boyer
Monsieur Benoit Ricard

COMITÉ RELATIONS DE TRAVAIL

Monsieur Benoit Ricard
Monsieur Claude Rollin

COMITÉ URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Enock-Robin Turcotte
Monsieur Stéphane Breault

COMITÉ TOPONYMIE

Monsieur Enock-Robin Turcotte
Monsieur Joël Ricard
Monsieur Claude Rollin

COMITÉ LOISIRS, CULTURE, ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX, SPORTS

Madame Aryane Boyer
Monsieur Enock-Robin Turcotte
Monsieur Joël Ricard

COMITÉ FINANCES

Monsieur Claude Rollin
Monsieur Stéphane Breault

COMITÉ DÉVELOPPEMENT, SERVICES TECHNIQUES ET INFRASTRUCTURE

Monsieur Enock-Robin Turcotte
Monsieur Stéphane Breault

COMITÉ AFFAIRES MUNICIPALES, INTERMUNICIPALES ET GOUVERNEMENTALES

Monsieur Benoit Ricard
Monsieur Stéphane Breault

QUE le conseil nomme également la déléguée suivante;

Persévérance scolaire

Aryane Boyer

ADOPTÉE

21-11R-452

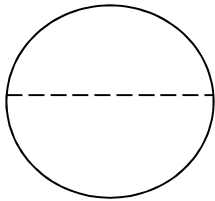
DÉSIGNATION - CÉLÉBRANT COMPÉTENT

CONSIDÉRANT

les prescriptions des articles 365 et suivants du Code civil du Québec concernant l'énumération des célébrants compétents à célébrer un mariage;

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Richard Desormiers, maire est éligible et désire obtenir sa désignation à titre de célébrant compétent auprès du ministre de la Justice;



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE messieurs Claude Rollin et Stéphane Breault sont également éligibles et désirent obtenir leur désignation à titre de célébrant compétent auprès du ministre de la Justice;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil:

- Soumette au ministre de la Justice la demande de désignation du maire, M. Richard Desormiers à titre de célébrant compétent pour la célébration de mariage et d'union civile et ce, pour et dans le territoire de la Municipalité de Sainte-Julienne;
- Soumette également au ministre de la Justice la demande de désignation des conseillers municipaux messieurs Claude Rollin et Stéphane Breault à titre de célébrant compétent pour la célébration de mariage et d'union civile et ce, pour et dans le territoire de la Municipalité de Sainte-Julienne;
- Autorise les élus mentionnés à suivre toute formation nécessaire et exigée par cette désignation. Les frais relatifs à ces formations seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

21-11R-453

AVENANT BARRAGE LAC COLETTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme Parallèle 54 pour la réalisation d'une étude de sécurité pour le barrage X-0004604, soit le barrage du lac Colette;

CONSIDÉRANT QUE cette étude présente les travaux correctifs nécessaires à réaliser pour assurer l'intégrité à long terme du barrage;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'évaluer le coût des travaux à réaliser afin de planifier ces derniers adéquatement;

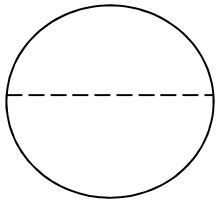
CONSIDÉRANT la proposition d'avenant au mandat initial reçue de la part de Parallèle 54;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la proposition d'avenant no 1 pour l'évaluation des coûts des travaux à réaliser au barrage du Lac Colette pour un montant de 875.00\$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

21-11R-454

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE LA TECQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

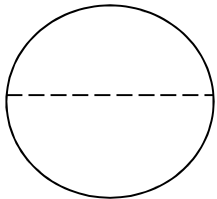
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité:

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégage le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1.0 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1.0 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

21-11R-455

**NOMINATION DU DÉLÉGUÉ AU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le Règlement no. 858-12 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit la nomination d'un conseiller désigné pour siéger sur le comité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme M. Stéphane Breault à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une période de deux (2) ans.

ADOPTÉE

21-11R-456

**CONTRIBUTION POUR FRAIS DE PARC LOT 4 082 847 -
MONTÉE HAMILTON**

CONSIDÉRANT QU' un projet de lotissement a été déposé pour la création des lots 6 473 269 et 6 473 270 à même le lot 4 082 847;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement de lotissement 378, ce projet d'opération cadastrale est assujéti à la contribution pour fins de parc.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte

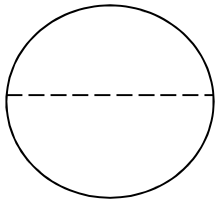
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte le projet de lotissement tel que préparé par M. Paul Melançon arp-géom., aux minutes 20 337 de son dossier 3061, créant deux nouveaux lots constructibles à partir du lot 4 082 847;

QUE la contribution pour fins de parc soit perçue en argent avant l'émission du permis de lotissement conformément à la réglementation en vigueur.

21-11R-457

DÉROGATION MINEURE 2021-0039 - 3669 RUE BON-AIR



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure à été déposée sous le numéro 2021-0039 afin de permettre la création de deux lots ayant une superficie inférieure à 5 000 mètres carrés et dont un des deux lots serait enclavé;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur compte lotir deux nouveaux terrains, dont un n'aura pas frontage sur le chemin du Bon-air, mais bien sur une servitude de passage notariée existante;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 27 octobre 2021 et déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées ont été invitées à soumettre leur commentaire par écrit, compte tenu des mesures sanitaires en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation 2021-0039 à la condition suivante:

- que le lotissement devra être le plus équilibré possible entre les deux lots à venir, quitte à effectuer un lotissement irrégulier afin que chacun des deux lots conservent son puits sur son terrain.

ADOPTÉE

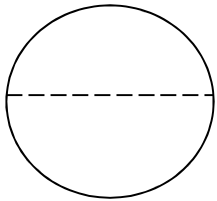
21-11R-458

DÉROGATION MINEURE 2021-0040 - 2947 CHEMIN CODA

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure à été déposée sous le numéro 2021-0040 afin de régulariser l'implantation d'une piscine située à 1m de la ligne arrière de lot alors que la réglementation d'urbanisme exige une marge minimale de 2m pour les piscines creusées;

CONSIDÉRANT QUE la piscine a été implantée suite à l'émission d'un certificat d'autorisation et que les travaux ont été réalisés de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 27 octobre 2021 et déposé ses recommandations au conseil;



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées ont été invitées à soumettre leur commentaire par écrit, compte tenu des mesures sanitaires en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation 2021-0040 telle que déposée.

ADOPTÉE

21-11R-459

DÉROGATION MINEURE 2021-0041 - 1063 AVENUE DES NOYERS

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure à été déposée sous le numéro 2021-0041 afin d'autoriser l'implantation d'un pavillon d'été à 10 mètres de la rue alors que la marge avant de la résidence est de 18,8 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la topographie du terrain et la présence d'un cours d'eau rendent impossible l'implantation conforme du pavillon d'été;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 27 octobre 2021 et déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées ont été invitées à soumettre leur commentaire par écrit, compte tenu des mesures sanitaires en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

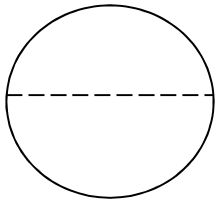
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation 2021-0041 à la condition suivante:

- que le pavillon soit masqué par une lisière d'arbres denses.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

21-11R-460

DEMANDE DE PIIA 2021-0042 - 2205 RUE DU SOMMET

CONSIDÉRANT QU' une demande de P.I.I.A portant le numéro 2021-0042 visant le remplacement du revêtement extérieur de la résidence située au 2205 rue du Sommet a été déposée;

CONSIDÉRANT les matériaux proposés dans le cadre de la demande, soit du revêtement extérieur de canexel couleur gris-loup et du revêtement de toiture architectural de couleur noire ou grise foncée;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs du règlement sur les PIIA sont respectés dans le cadre de cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 27 octobre 2021 et a déposé ses recommandations

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2021-0042 telle que déposée.

ADOPTÉE

21-11R-461

DEMANDE DE PIIA 2021-0044 - ANGLE DE LA ROUTE 125 ET DE LA RUE VICTORIA

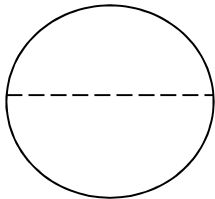
CONSIDÉRANT QU' une demande de P.I.I.A portant le numéro 2021-0044 visant la construction d'un commerce de restauration rapide à l'angle de la route 125 et de la rue Victoria a été déposée;

CONSIDÉRANT le plan de présentation préparé par Atelier idea architecture + design, sous le numéro de dossier 2103-005, daté du 15 octobre 2021 et déposé au dossier;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs du règlement sur les PIIA sont respectés dans le cadre de cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 27 octobre 2021 et a déposé ses recommandations.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer



No. résolution
ou annotation

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2021-0044 visant la construction d'un commerce de restauration rapide à l'angle de la route 125 et de la rue Victoria aux conditions suivantes:

- que les arbres matures situés le long de la rue Victoria soient préservés;
- que l'aménagement paysager des aires de stationnements soit bonifié.

ADOPTÉE

21-11R-462

CONTRAT DE TRAVAIL DE LA COORDONNATRICE À LA PRÉVENTION ET À L'ADMINISTRATION AU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de la coordonnatrice à la prévention et à l'administration au service incendie était à renégocier;

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de signer un nouveau contrat de travail avec madame Judith Bolduc

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de relations de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer le contrat de travail à intervenir avec madame Judith Bolduc à titre de coordonnatrice à la prévention et à l'administration pour le service incendie.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

En cette période de pandémie, les citoyens étaient invités à nous soumettre leurs questions par écrit. M. le maire et les conseillers répondent aux questions reçues.

21-11R-463

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Richard Desormiers
Maire

Madame Nathalie Girard
Directrice générale et
secrétaire-trésorière